

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
09/4/22
DOSSIER N°7058**

DESPECIALISATION DE CREDITS

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : DESPECIALISATION DE CREDITS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°14/3/12 du 30 juin 2014 relative à l'adoption du règlement d'aide à la restauration scolaire des collégiens ; VU la délibération n°04/3/29 du 27 avril 2015 portant modification du règlement d'aide à la restauration des collégiens ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-09/4/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser le Collège Benjamin Bord de DUN LE PALESTEL à déspecialiser les reliquats de crédits constatés sur la dotation consacrée à l'aide à la restauration en faveur des élèves externes à concurrence de **44 euros** ;

- d'affecter cette somme au financement des admissions en non-valeur de créances sur des frais scolaires de demi-pension ou pour des remises gracieuses au profit des familles.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET